

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 11 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 11 avril, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Fêtes à Callac le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (suppléant) ; BEGUIN Jean-Claude ; BERNARD Joseph ; BILLAUX Béatrice ; BOETE Cécile ; BURLOT Gilbert ; CALLONNEC Claude ; CHAPPE Fanny ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; JOBIC Cyril ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE DU Pascal (suppléant) ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE JANNE Claudie ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (suppléant) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; PARISCOAT Dominique ; PARROT Marie-Christine ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Jean-Yvon ; PUILLANDRE Elisabeth ; QUENET Michel ; RANNOU Hervé ; ROLLAND Paul ; ROPERS Laure (suppléante) ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SAMSON-RAOUL Caroline ; SCOLAN Marie-Thérèse ; SIMON Yvon ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

CADUDAL Véronique	à CONNAN Josette
DUMAIL Michel	à PARROT Marie-Christine
HAGARD Elisabeth	à SIMON Yvon
KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe	à VIBERT Richard
LE HOUEROU Annie	à LE MEAUX Vincent
LINTANF Joseph	à PRIGENT Christian
MANGOLD Jacques	à SAMSON-RAOUL Caroline
NAUDIN Christian	à PUILLANDRE Elisabeth
RASLE-ROCHE Morgan	à CHAPPE Fanny
RIOU Philippe	à GOUAULT Jacky
VAROQUIER Lydie	à GOUDALLIER Benoît
ZIEGLER Evelyne	à LE GOFF Philippe

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; BUHE Thierry ; CHARLES Olivier ; HERVE Gildas ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE FLOC'H Éric ; LE GALL Annie ; LE LAY Alexandra ; MOZER Florence ; PRIGENT Marie-Yannick ; TONDREAU Sébastien.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	61
Procurations	12
Absents	15

Date d'envoi de la convocation

Mercredi 05 avril 2023

DEL2023-04-094

CULTURE
SUBVENTIONS 2023

En 2018, l'agglomération prend la compétence culturelle en précisant les 4 orientations suivantes :

- Participation à la valorisation de l'identité et de la langue régionales,
- Soutenir l'enseignement musical et les dispositifs d'éducation artistique et culturelle
- Accompagner les actions culturelles en faveur de l'enfance et de la jeunesse mais aussi en direction des familles du territoire
- Soutenir les manifestations culturelles participant à l'identification et à la mise en complémentarité du territoire

En 2019, la culture s'inscrit dans l'axe 4 du Projet de Territoire : offrir un service équitable et de qualité à l'ensemble des habitants du territoire - développer les cultures (faire rayonner la culture sur tout le territoire ; rendre la culture accessible à tous).

Le Conseil d'Agglomération précise le 3 mars 2020 (DEL20200208) les orientations principales en matière de politique culturelle :

1. Le développement de l'Education Artistique et Culturelle (EAC) tout au long de la vie
2. La construction d'une communauté d'acteurs
3. Le soutien au patrimoine immatériel.

En 2022, la culture est identifiée comme l'une des trois forces du territoire par l'étude Nouvelles Dynamiques Territoriales.

Dans ce cadre, il est proposé de continuer à apporter un soutien financier au fonctionnement des acteurs associatifs agissant dans le domaine culturel, présentant un intérêt communautaire, avec une vigilance particulière vis-à-vis des acteurs porteurs de l'EAC, de l'enseignement artistique, et des enjeux de diversité, à la fois géographique, culturelle, et de mixité des publics.

Organisme	Attribué 2022	Demandé 2023	Propositions 2023
Ecole de Musique des 3 Rivières	40 000,00 €	45 881,00 €	40 000,00 €
GWINZEGAL	20 000,00 €	28 620,00 €	20 000,00 €
Orchestre d'Harmonie du Pays de Guingamp (OHPG)	1 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €
Grégoire & Co - Le Lieu		8 000,00 €	2 000,00 €
Melrose (au titre de l'action EAC)		3 000 €	2 000,00 €
HERBORESENCE	5 000,00 €	8 000,00 €	5 000,00 €
Abbaye de Koad Malouen	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Le Sonart		1 800,00€	1 000,00 €
L'IMAGE QUI PARLE	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Association de Gestion et de Restauration de l'Abbaye de Beauport (AGRAB)	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €
Les 3 coups		3 600,00 €	3 600,00 €
La Presqu'île à tue-tête		5 000,00 €	1 000,00 €
LA FOURMI-E	4 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €

CULTURE ZATOUS	2 800,00 €	10 000,00 €	4 000,00 €
TI AR VRO GWENGAMP	5 000,00 €	7 000,00 €	6 000,00 €
Radio Kreiz Breizh (RKB)	5 000,00 €	7 500,00 €	4 500,00 €
Office Public de la Langue Bretonne (OPLB)	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
TOTAL	166 300,00 €	219 401,00 €	173 100,00 €

Les variations apportées aux montants ou aux dossiers soutenus au titre de la culture se justifient par la volonté politique de consolider l'Education Artistique et Culturelle sur le territoire, ainsi que l'enseignement artistique, dans un souci de vigilance quant à l'équité territoriale et à l'accompagnement des acteurs.

Vu la délibération DEL2020-02-08 du Conseil d'Agglomération du 3 mars 2020 approuvant la mise en place d'une politique culturelle au niveau de l'agglomération,

NE PRENANT PAS PART AU VOTE :

AGRAB CONNAN Josette, DOYEN Virginie, KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe,
PARROT Marie-Christine, GOUAULT Jacky et SIMON Yvon
TI AR VRO GWENGAMP KERHERVE Guy

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité des votants décide :

- De se prononcer sur l'attribution des subventions listées ci-dessus ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à mettre au point et à signer les conventions d'objectifs et de moyens correspondantes.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,

Yannick LE GOFF